

# **RECOMMANDATIONS DE LA SOCIETE FRANCAISE DE NEONATOLOGIE CONCERNANT LES NOUVEAU- NES DANS LE CONTEXTE D'EPIDEMIE à COVID-19**

**CONTEXTE:** Le virus COVID est à ce jour responsable de plus de 100 000 cas déclarés dans le monde avec à ce jour, 7 mars 2020, plus de 3400 décès déclarés. En France 577 cas déclarés et 9 décès. Comparativement aux adultes peu de formes graves chez les enfants. Ainsi, en chine, les 30-79 ans représentent 90% des cas tandis que les moins de 18 ans environ 2%. Aucun décès n'a été rapporté chez les enfants infectés par le COVID-19 avant l'âge de 10 ans. Il est difficile d'en connaître la raison : les enfants sont-ils moins souvent infectés, moins exposés, mieux protégés, moins souvent symptomatiques et ainsi moins souvent prélevés ? Toutes ces questions sont pour le moment sans réponses claires. Ce qui est probable c'est qu'ils participent à la diffusion de la maladie même en l'absence de symptômes.

## **RECOMMANDATIONS POUR LES SOIGANTS**

La femme enceinte et son nouveau-né constituent une entité en maternité qui justifie la mise en place de précaution spécifique de protection contre les maladies infectieuses quelle qu'elles soient. Concernant le COVID 19, A ce jour, il n'a pas été rapporté de décès de nouveau-né infecté par le COVID-19. Aussi il existe un consensus des professionnels de la société française de néonatalogie pour faire les recommandations suivantes. Nous distinguerons 4 situations

1. **En maternité, prise en charge d'une mère asymptomatique ou pauci symptomatique (qui retournera à domicile)**
  - La séparation de la mère de son enfant n'est pas souhaitable L'analyse bénéfique risque d'une séparation conduit à recommander d'éviter la séparation mère enfant (surement délétère), et dont le bénéfice n'est pas évident selon les données disponibles à ce jour
  - L'enfant peut être mis dès la naissance en contact avec sa mère qui porte un masque. Maintient du masque durant la surveillance post accouchement et lors du transfert en post-couches.
  - Isolement de la mère et de son enfant dans un chambre seule
  - Respect des volontés d'allaitement. L'allaitement maternel est recommandé pour les femmes qui désirent allaiter ((AJOG 2020 Feb 24).
  - Respect des règles d'hygiène ; port du masque, hygiène des mains et des surface avec recours aux solutions hydroalcoliques.
  - Les visites en maternité sont limitées au père, avec port du masque
  - Durant le sommeil, mettre la berceau à plus de deux mètres pour éviter les particules si la mère ne mets pas ou déplace involontairement son masque.

2. **En néonatalogie, prise en charge d'un nouveau-né dont la mère porteuse est hospitalisée du fait de sa propre pathologie en réanimation adulte médicale ou chirurgicale, soins intensifs ou tout autre service ne pouvant accueillir le nouveau-né.**
  - L'enfant est hospitalisé alors en néonatalogie pour surveillance et préparation à son retour à domicile.
  - L'enfant est hospitalisé dans une chambre seule et les mesures d'isolement habituelle sont mises en place.
  - Respect des règles d'hygiène : port du masque, lavage des mains avant et après tout soins, hygiène des surfaces.
  - Attention à supprimer la surpression de la chambre.
  - Visites limitées au père ou au représentant légal qui prendra en charge l'enfant à domicile
  - Préparer le retour à domicile avec quarantaine de 14 jours.
3. **En Réanimation néonatale/pédiatrique, soins intensif ou néonatalogie, prise en charge d'un nouveau-né malade (prématurité, pathologie congénitale ou tout autre pathologie) et dont la mère ou le père est /sont porteurs du COVID-19.**
  - L'enfant est hospitalisé dans une chambre seule et les mesures d'isolement habituelle sont mises en place.
  - Attention à supprimer la sur-pression de la chambre.
  - Visites limitées à la mère et au père avec respect stricte des règles d'hygiène (masque, lavage des mains) dès l'entrée de l'hôpital
  - L'allaitement est possible
4. **Cas des enfants porteur d'une pathologie congénitale ne nécessitant pas une hospitalisation dont l'état de santé pourrait être dégradé par une infection à COVID-19.**
  - En l'absence de données, il ne parait pas raisonnable de séparer l'enfant de sa mère et ce cas rejoint le situation n°1.

## **CONSIGNES à DIFFUSER AU PRES DES FAMILLES dont la mère est asymptomatique et non connue comme porteuse du COVID-19 :**

### **Comment protéger ma famille**

La transmission est essentiellement aérienne à partir d'un contact proche avec une personne malade, mais aussi mains, les surfaces, les objets...

En l'absence de cas dans l'entourage du foyer, des mesures de prévention standards, comme pour la grippe saisonnière par exemple sont de mises. Bien se laver les mains avant de s'occuper du nouveau-né mais aussi après. Ne mettez pas à la bouche la tétine de votre enfant. Le port de masque est indiqué en présence de symptômes respiratoires. L'allaitement est possible. Les visites de la fratrie doivent être évitées. Les personnes avec toux doivent différer leur visite.

Les mesures d'hygiène (gestes barrières) sont indispensables et l'affaire de tous.

- Limiter vos déplacements, éviter les rassemblements
  - Limiter vos visites
  - Mesures d'hygiène
- 
- **Geste 1** : se laver les mains régulièrement
  - **Geste 2** : se couvrir le nez et la bouche quand on tousse ou éternue
  - **Geste 3** : se saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
  - **Geste 4** : se moucher dans un mouchoir à usage unique, le jeter et se laver les mains
  - **Geste 5** : Porter un masque uniquement si vous présentez des symptômes respiratoires. N'hésitez pas à prendre contact rapidement avec l'équipe médicale.

Nous recommandons en outre de rester attentif aux informations provenant des autorités nationales de santé publique et des déclarations des centres régionaux de prévention et de contrôle des maladies.

Aider vous des informations affichées dans la maternité.